

CERTIFICAT PROFESSIONNEL TRAITEMENT DE L'EAU

2016

Valable du 01/01/2016 au 31/12/2016

Certificat N° 03/220/1577



Syndicat national des entreprises du traitement de l'eau

9 rue de Berri - 75008 Paris - Tél. : 01 45 63 70 40 - Fax : 01 42 25 96 41 - mail : contact@synteau.com
Membre de l'Union nationale des entreprises de l'eau et de l'environnement (UIE) - UIE adhérente à la FNTP

Entreprise : **SEIT HYDR'EAU**

Adresse : 8 rue Lavoisier - Ingré - BP 24626
45146 SAINT-JEAN DE LA RUELLE Cedex

DOMAINES	CLASSES			
Traitement de l'eau destinée à la consommation humaine	Classe 1 de 20 à 100 m ³ /h 	Classe 2 de 100 à 500 m ³ /h 	Classe 3 de 500 à 2000 m ³ /h	Classe 4 au-delà de 2000 m ³ /h
Traitement de l'eau destinée à l'activité industrielle	Au-delà de 20 m ³ /h			
Traitement des eaux résiduaires urbaines	Classe 1 de 500 à 2 000 EH	Classe 2 de 2 000 à 10 000 EH	Classe 3 de 10 000 à 25 000 EH	Classe 4 de 25 000 à 60 000 EH
	Classe 5 de 60 000 EH à 150 000 EH	Classe 6 de 150 000 EH à 500 000 EH	Classe 7 au-delà de 500 000 EH	
Traitement des eaux résiduaires industrielles	Au-delà de 500 EH ou 60kg de DCO par jour			

Le Président du Synteau

Jean-Luc VENTURA

Le Président de la Commission technique du Synteau

Vincent CHASTAGNOL

Directeur Général du Synteau

Wladimir GAUTHIER

Le Synteau regroupe les entreprises spécialisées dans la conception et la réalisation d'installations :

- de traitement d'eaux destinées à la consommation humaine ou à l'activité industrielle ;
- de traitement d'eaux usées urbaines ou industrielles, ainsi que le traitement, le conditionnement et la valorisation de leurs boues, et plus généralement de tout ouvrage permettant la réduction de la pollution des eaux résiduaires urbaines et industrielles présentant un flux de pollution supérieur à 500 Equivalents habitants ou à 60 kg de DCO par jour.

Le certificat professionnel est attribué par le Conseil d'administration du SYNTEAU après avis de sa Commission technique, à toute entreprise relevant de l'activité du traitement de l'eau ayant prouvé qu'elle satisfait à l'ensemble des réglementations et des règles de l'art régissant la profession. Cette attribution est fondée sur des références récentes (certificats de capacité délivrés par la Maîtres d'Ouvrage ou les Maîtres d'œuvre). Ce certificat est délivré annuellement. Il apporte l'assurance à tous les Maîtres d'Ouvrage que la société détentrice de ce certificat possède la compétence, l'expérience et les moyens correspondants au classement qui lui est accordé.

PROFESSIONAL CERTIFICATE WATER TREATMENT

2016

Valid from 01/01/2016 to 31/12/2016

Certificate N° 03/220/1577



French Union of water treatment companies

9 rue de Berri - 75008 Paris - Phone: +33 (0)1 45 63 70 40 - Fax: +33 (0)1 42 25 96 41 - mail: contact@synteau.com
Member of the National French association of industries and companies in the water and environment sectors (UIE). UIE member of the FNTP

Company : **SEIT HYDR'EAU**

Address : 8 rue Lavoisier - Ingré - BP 24626
45146 SAINT-JEAN DE LA RUEILLE Cedex

ACTIVITIES	CLASSES			
Water treatment for human consumption	Class 1 20 to 100 m ³ /h		Class 2 100 to 500 m ³ /h	
	Class 3 500 to 2000 m ³ /h		Class 4 over 2000 m ³ /h	
Water treatment for industry	over de 20 m ³ /h			
Urban waste water treatment	Class 1 500 to 2 000 PE	Class 2 2 000 to 10 000 PE	Class 3 10 000 to 25 000 PE	Class 4 25 000 to 60 000 PE
	Class 5 60 000 PE to 150 000 PE	Class 6 150 000 PE to 500 000 PE	Class 7 over 500 000 PE	
Industrial waste water treatment	over 500 EH or 60 kilograms of COD per day			

President Synteau

Jean-Luc VENTURA

President Technical Commission of Synteau

Vincent CHASTAGNOL

Director of Synteau

Wladimir GAUTHIER

The French Union of water treatment companies (Synteau) groups companies specialised in design and build of water treatment facilities. This includes the following:

- Water treatment for human consumption or industrial activities ;
- Sewage plants, sludge treatment and recycling and more generally work intended to reduce municipal and industrial waste water pollution representing a discharge from a population equivalent to or more than 500 EH, or 60 kilograms of COD per day.

The professional certificate is issued by the SYNTEAU, after consultation of its Technical Commission, to a company concerned with the treatment of waste water, provided it meets the regulations and professional standards. This certification is based on recent references (certificates of competencies issued by contracting authorities and project supervisors).

The certificate is issued every year. It certifies that the holder of the certificate has the ability and the experience matching the classification granted to it.